

Le CIMAP, Centre d'Information des Métiers d'Aide à la Personne, développe depuis plusieurs années une offre de formation axée sur les problématiques de la filière sanitaire et sociale.

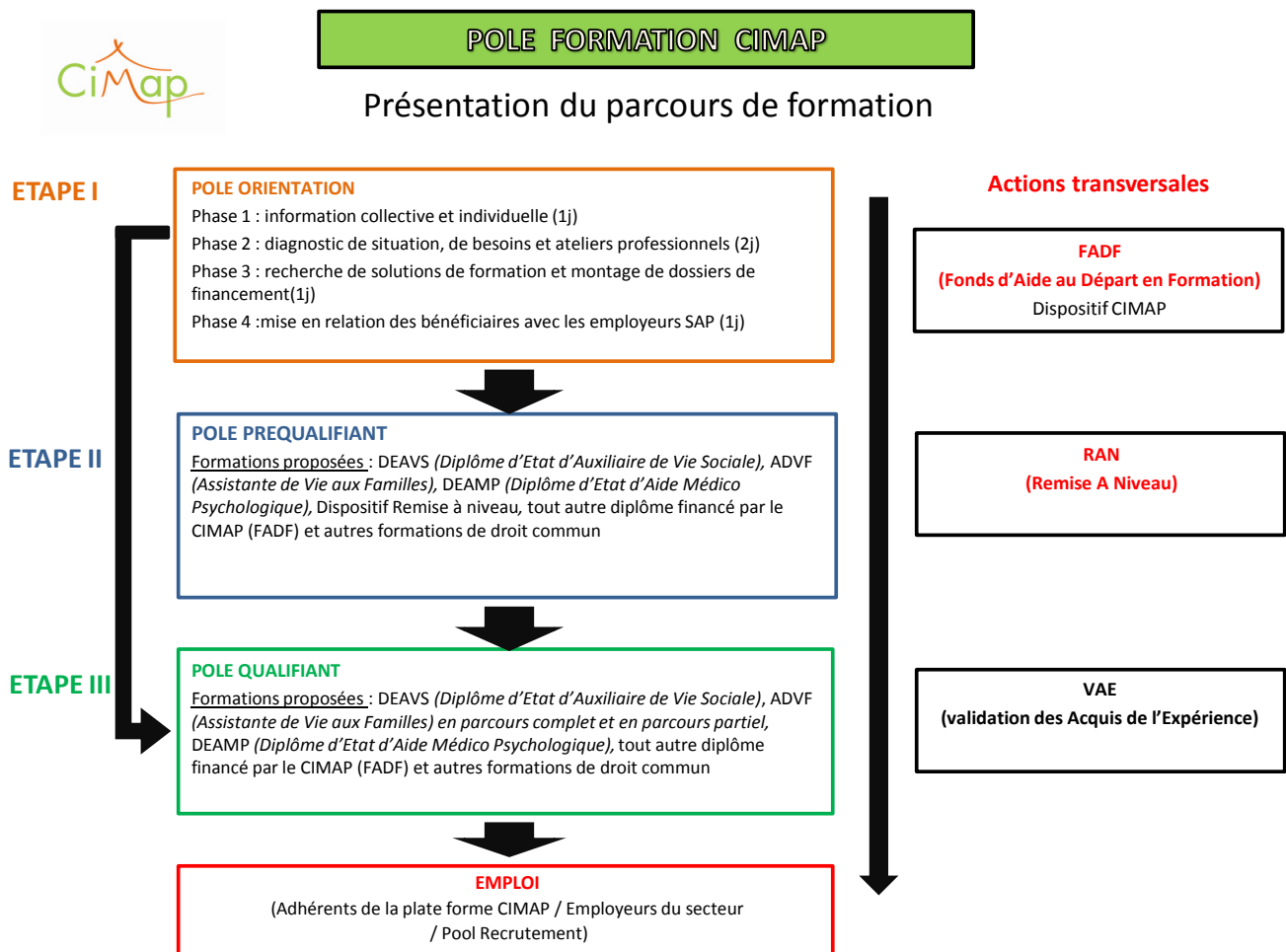
Le CIMAP travaille en partenariat avec un réseau de conseillers à l'emploi et sociaux et d'organismes de services à la personne. Ce partenariat permet de mobiliser les demandeurs d'emploi et les salariés du territoire vers un parcours de sensibilisation, de pré qualification, de qualification et/ou de professionnalisation.

Riche de son partenariat, le CIMAP s'appuie sur les besoins recensés des bénéficiaires (salariés ou demandeurs d'emploi) et des entreprises pour développer son offre de formation.

### Pôle Formation CIMAP

L'objectif étant la mise en place d'un parcours de formation comprenant des étapes de parcours adaptées aux situations et aux projets professionnels de chaque demandeur d'emploi et/ou salariés.

Les actions proposées devront s'emboîter afin de former un parcours cohérent, s'appuyant sur des actions transversales permettant de lever les freins vers la qualification et vers l'emploi.



L'action devra faire preuve de souplesse et d'ouverture, elle doit s'adapter aux projets et aux niveaux des bénéficiaires qui sont majoritairement de niveaux IV à VI. Il doit permettre de limiter les attentes entre deux actions et doit contribuer à réduire les ruptures de parcours. Le parcours des bénéficiaires devra être considéré dans sa globalité compte tenu du niveau des candidats afin de faciliter les entrées en formation.

### ➤ Pôle d'Orientation

#### Objectifs :

- ✓ Suivre et tracer les parcours professionnalisant des bénéficiaires.
- ✓ Réduire le taux de temps partiel emploi et les réorientations professionnelles forcées.
- ✓ Faciliter l'accès à la certification globale des compétences, renforcer l'employabilité des bénéficiaires et renforcer l'accès à l'offre professionnelle de formation du territoire.
- ✓ Travailler sur l'employabilité, le savoir être et la mobilité.
- ✓ Rapprocher les besoins de recrutement des employeurs des branches professionnelles du secteur avec les personnes qualifiées en mettant en œuvre une intermédiation professionnelle adaptée.
- ✓ Assurer une fonction d'appui à la construction personnelle des parcours de professionnalisation en lien avec les employeurs et les financeurs de formation (OPCACIF, OPCA, Pôle Emploi).
- ✓ Promouvoir le dispositif de Préparation opérationnelle à l'emploi (POE), le contrat de professionnalisation dans le cadre des règles posées par la branche des entreprises privées des services à la personne.
- ✓ Valider un projet professionnel.

#### Contenus : PHASE 1 :

- ✓ Action 1 : Information Collective des bénéficiaires (salariés ou demandeurs d'emploi),
- ✓ Action 2 : Information Individuelle des bénéficiaires,
- ✓ Action 3 : Information Collective des structures SAP (Associations ou entreprises privée prestataires)

#### PHASE 2 :

- ✓ Action 4 : Diagnostic de situation et de besoin (élaboration du projet professionnel et plan d'action),
- ✓ Action 5 : Ateliers Professionnels

#### PHASE 3 :

- ✓ Action 6 : Recherche de solutions de formation et montage des dossiers de financement,

#### PHASE 4 :

- ✓ Action 7 : Mise en relation des bénéficiaires avec les employeurs potentiels repérés.
- ✓ Action 8 : Ateliers et Jeux de Rôles (simulation de situations rencontrées sur le terrain professionnel)

### Entretien de suivi suite aux préconisations

### ➤ Étape de préparation aux concours et de pré qualification

**Description :** Action intermédiaire visant un emploi ou une qualification vers les diplômes suivants : DEAVS, DEAMP, ADVF

**Contenus :**

- Approfondir les connaissances et les options ou spécialisations liées au métier ciblé,
- Acquérir des comportements professionnels, le sens des responsabilités et la moralité attendus par les employeurs,
- Acquérir les connaissances générales de base nécessaires pour accéder à une formation qualifiante (mise à niveau, culture générale),
- Stages de découverte en milieu professionnel,
- Validation du projet,

### ➤ Étape de qualification vers titres ou diplômes

**Description :** Titres ou diplômes identifiés comme des leviers par les acteurs économiques, les employeurs ou la législation, pour accéder aux métiers.

#### Titres/diplômes ou métiers ciblés :

- Titre ADVF Ministère du travail (parcours complet et parcours partiel)
- DEAMP
- DEAVS
- Complément de Certification ADVF et DEAVS.

**Contenu :**

- Acquérir les compétences techniques et professionnelles relatives aux métiers par une alternance entre pratiques professionnelles et formation.
- Assurer un suivi pédagogique des stagiaires.

### ➤ Actions Transversales

**Description** Toutes actions transversales pouvant être adossées au dispositif permettant de lever les freins vers la qualification et vers l'emploi.

**Contenu :**

- Actions de remise à niveau, linguistique, ateliers thématiques, maîtrise de la langue à usage professionnel etc...,
- Actions favorisant la mobilité
- Actions favorisant l'accès à l'emploi.
- Accompagnement VAE permettant d'évaluer et de qualifier l'expérience acquise par des bénéficiaires dans leur métier.

**Des bilans intermédiaires et finaux au cours de l'action ainsi qu'à 3 mois et 6 mois après la fin de formation seront exigés par le CIMAP.**

Les actions retenues devront se dérouler sur le territoire Nord Yvelines, il sera donc nécessaire d'être en capacité de déployer une offre de formation sur le territoire.

**Dans le cas où une rémunération conseil régional serait adossée au dispositif de formation, l'organisme de formation devra gérer sa mise en place et son suivi.**

Seront privilégiés les parcours permettant la liaison des différents dispositifs : exemple avec les parcours adossés au SADP : pré qualifiant + SADP (certification partielle) + CIMAP (certification complète) et les actions favorisant l'accès à l'emploi (tel que le partenariat avec les milieux employeurs)

## Procédure d'instruction

### Critères de sélection

La vérification de la pertinence des actions au regard de leur éligibilité par rapport aux exigences et objectifs des financeurs seront établis en fonction des critères suivants :

- précision du diagnostic et des réponses apportées par le projet
- complémentarité et/ou articulation avec les autres dispositifs existants
- qualité du projet
- aspect financier du projet
- expérience de l'organisme de formation

L'instruction sera effectuée par un comité technique d'instruction réunissant des représentants de l'Etat, des financeurs (FSE), du Conseil Général, Conseil Régional, des communes, des pôles emploi, des missions locales, des acteurs locaux pilotes de dispositifs de la formation, d'insertion et de développement de l'emploi.

### Une validation politique

La sélection définitive des actions retenues se fera dans le cadre d'un comité de pilotage.

### Calendrier de programmation 2015

Lancement de l'appel à projet : **2 décembre 2014**  
Date limite de réponse à l'appel à projet : **5 janvier 2015 à 17h00**  
Comité Technique d'Instruction : **19 janvier 2015**  
Comité de Pilotage Validation de la Programmation 2015 : **2 février 2015**

### Modalités de réponses

Les structures souhaitant répondre à l'appel à projet doivent télécharger le dossier **APPEL A PROJET AXE 2** sur le site internet du CIMAP : [www.cimap78.fr](http://www.cimap78.fr)

**Une fois complétés, les dossiers doivent être adressés OBLIGATOIREMENT pour le 5 janvier 2015 – 17h au plus tard**

**1/ Par courrier recommandé avec accusé de réception à :**

**CIMAP – Espace Economie et Emploi – 38 avenue Paul Raoult – 78130 Les Mureaux**

**ET**

**2/ Par mail à : [cimap@cimap78.fr](mailto:cimap@cimap78.fr)**

